

Département de l'AIN  
Arrondissement de Bourg en Bresse  
Canton de SAINT ETIENNE DU BOIS  
Commune de RAMASSE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 11
- votants : 11

*L'an deux mil vingt-six, le 22 mars*

*le Conseil municipal de la Commune de RAMASSE*

*dûment convoqué à la date du : 17/03/2026, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de Chrisitan PASSAQUET, Maire*

***Présents :*** Mmes et Mrs BORGET Jean-Pierre., BUIRET Christiane., DEULCEUX Rémi.,  
FONTANAY Thierry., GRAZIOLI Emeline, LAURENT Christine, LOISY Sylvie,  
MORELLET Damien, PASSAQUET Christian., PORRIN Michel. ; TERRAILLON Céline  
***Absent :*** Néant ***Secrétaire de séance :*** Emeline GRAZIOLI

**N° 2026-03-02**

### **OBJET :** Détermination du nombre d'adjoints

#### **EXPOSE :**

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil (ou effectif réel dans les communes de -1000 habitants lorsque le conseil municipal est incomplet).

Ce pourcentage donne pour la commune de RAMASSE un effectif maximum de 3 adjoints.

Il vous est proposé la création de 2 postes d'adjoints.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après avoir entendu la présentation par Monsieur le Maire de la délibération proposée

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Le conseil municipal **DECIDE** la création de 2 postes d'adjoints au Maire

*Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération*

*Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus*

*Pour Copie Conforme,*

**Le Maire Christian PASSAQUET**

**La secrétaire de séance Emeline GRAZIOLI**

